



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

### Compte-rendu de réunion

#### Présents :

Henri VENTROUX (adjoint)	Marie-Jos LIGIER (1 <sup>ère</sup> adjointe)	Jackie WITZ (adjoint)
A.M. CHOURAQUI (adjointe)	Gérard VINAY	Laurent BESNARD
Yannick CAILLET	Thierry HECTOR	

#### Absents :

Liliane MARSAC	Claudine LECLERE
Daphné PERROT	Moïse CARON
François MINEAU	

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 heures, elle a été levée à 21 heures 45 minutes.

**Secrétaire de séance :** Brigitte MOLLET

### RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- **Vote du CA 2016 et BP 2017**
- **Délibérations**

Monsieur Caron, Maire, étant absent pour hospitalisation c'est Mme Ligier, 1<sup>ère</sup> Adjointe, qui le remplace. Il est précisé que M. le Maire a élaboré avec Mme Ligier et la Secrétaire de Mairie le budget prévisionnel 2017. Pour cela, elles se sont rendues plusieurs fois au domicile de M. le Maire. Madame LIGIER présente M. CHEUX, Trésorier Municipal à Pacy-sur-Eure, et explique sa présence à la réunion par rapport au vote du Compte administratif et du budget primitif.

Il est remis aux conseillers municipaux un état des dépenses 2016 et un état préparatoire au budget 2017. Il ressort des résultats 2016 :

- Déficit reporté en investissement /2016	- 41 010.46 €
- Excédent reporté en fonctionnemen2016	125 355.01€
- Reste à réaliser/2016	2 622.00 €

Il est mis au vote l'affectation à l'excédent reporté de fonctionnement pour l'année 2017 soit 130 077 euros et l'affectation complémentaire en réserves soit 89 848 euros.

Pour le vote du compte administratif, Madame Ligier doit sortir de la salle et ne pas participer au vote, elle donne donc la parole à Monsieur Witz :

Vote du Compte administratif 2016 :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 11</b>
--------	---	------------	---	----------------

M. Caron procuration à Mme Chouraqui  
 M. Mineau procuration à M. Besnard  
 Mme Marsac procuration à M. Ventroux  
 Mme Perrot procuration à M. Caillet



Vote de l'affectation des résultats :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 12</b>
--------	---	------------	---	----------------

Madame Ligier donne lecture des dépenses et recettes prévues en fonctionnement. En investissement les programmes à prévoir en dépenses sont les suivants :

- Aménagement des routes	10 000 euros
- Siège réseau Télécom	10 667 euros
- Licences Informatiques	3 616 euros
- Terrasse Ecole	35 000 euros
- Voirie Captage eaux pluviales	15 000 euros
- Rénov. ancienne cantine/Const. bâtiment bois	22 877 euros
- Cimetière (tombes à relever)	20 000 euros
- Rénovation de l'église	15 000 euros
- Achat tracteur tondeuse	15 000 euros
- Achat matériel informatique	5 000 euros

Madame Ligier explique que pour équilibrer la baisse des dotations d'Etat il faudrait augmenter les taxes de 3.5 % mais vu la forte augmentation de l'an dernier propose un taux de 2.5 % même si le budget est présenté avec un taux de 2 %. Les membres du conseil municipal, favorables à une augmentation de 2 % décident de voter une augmentation uniforme, soit :

- Taxe d'habitation	9.74 %
- Taxe foncière bâti	21.42 %
- Taxe foncière non bâti	44.88 %

Contre	5	Abstention	0	<b>Pour 07</b>
--------	---	------------	---	----------------

M. Ventroux	MM. Vinay – Caillet - Hector
Mmes Ligier - Chouraqui	Witz -Besnard
M. Caron procuration à Mme Chouraqui	Mme Perrot procuration à M. Caillet
Mme Marsac procuration à M. Ventroux	M. Mineau procuration à M. Besnard

Le taux de 2% d'augmentation est adopté.

Madame Ligier donne lecture des différentes subventions sélectionnées pour l'année 2017 et procède au vote. A l'unanimité les subventions sont votées pour un total de 6 000 euros.

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 12</b>
--------	---	------------	---	----------------

Dont 4 procurations

Le montant du budget en fonctionnement s'équilibre donc à 948 409 euros et en investissement à 323 686 euros. Madame Ligier procède au vote du budget :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 12</b>
--------	---	------------	---	----------------

Dont 4 procurations

A l'unanimité, le budget est adopté.

## 1) Délibérations



## 1.1 Mise en place du RIFSEEP

Madame Chouraqui, en charge du personnel communal, explique aux membres du conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 un nouveau régime indemnitaire va être mis en place qui tient compte des

fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Ce régime indemnitaire concerne tous les agents de la collectivité, titulaires ou non-titulaires occupant un poste permanent. Les agents non-titulaires occupant un emploi non permanent pourront en bénéficier dès lors qu'ils justifient de 12 mois de présence dans la collectivité.

Ce nouveau régime se décompose en deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise,
- Le complément indemnitaire annuel

Le vote se décompose ainsi :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 12</b>
				Dont 4 procurations

## 1.2 Salle des mariages/Ancienne cantine

Monsieur Caillet prend la parole pour présenter un état d'avancement concernant le projet de relocalisation de la Mairie. Il rappelle notamment la raison d'être et les objectifs de ce projet : Rendre les lieux recevant du public accessibles aux personnes à mobilité réduite en utilisant au maximum les espaces existants, en conservant les bâtiments communaux, en réhabilitant les espaces libérés, en minimisant les investissements et en saisissant toutes les opportunités court/moyen terme. En raison de ce dernier point, il est demandé de délibérer sur les trois points suivants :

- Acter le principe de la relocalisation de la salle des mariages actuelle dans l'ancienne cantine de la salle polyvalente.
- Réaliser les travaux de réfection de l'ancienne cantine et mise aux normes pour devenir la future salle des mariages.
- Réhabiliter la salle des mariages actuelle en vue d'y intégrer de nouveaux commerces

Contre	0	Abstention	2	<b>Pour 10</b>
			MM. Vinay – Hector	Dont 4 procurations

---

## RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : aura lieu le

*A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.*